



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 23/IMO/0170
Date du repérage : 26/01/2023

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Hautes-Pyrénées**
Adresse : **12 chemin Desparos**
Commune : **65220 TOURNOUS DARRE**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
320 - 458 - 459 - 461

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans
démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... **M. CARPENE Michel**
Adresse : **12 chemin Desparos**
65220 TOURNOUS DARRE

Objet de la mission :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Installations électriques |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin) | <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (DTG) |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic énergétique |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Diag Assainissement | <input type="checkbox"/> Diagnostic Ascenseur |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Sécurité piscines | <input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier) |
| <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Etat des Installations gaz | <input type="checkbox"/> Radon |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions (ERP) | <input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau | <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés |
| <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input type="checkbox"/> Sécurité Incendie | |



Résumé de l'expertise n° 23/IMO/0170

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **12 chemin Desparos**

Commune : **65220 TOURNOUS DARRE**

Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 320 - 458 - 459 - 461

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

| | Prestations | Conclusion |
|---|--------------------------------|---|
|  | Etat Termite/Parasitaire | Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites. |
|  | Électricité | L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie |
|  | Etat des Risques et Pollutions | Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques |
|  | DPE | <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">105 <small>kWh/m²/an</small></div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3 <small>kg CO₂/m²/an</small></div> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; background-color: #2e8b57; color: white; padding: 5px;">B</div> </div> <p>Estimation des coûts annuels : entre 900 € et 1 280 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement ADEME : 2365E0282113C</p> |

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : [2365E0282113C](#)
Etabli le : 29/01/2023
Valable jusqu'au : 28/01/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*

Aperçu non disponible

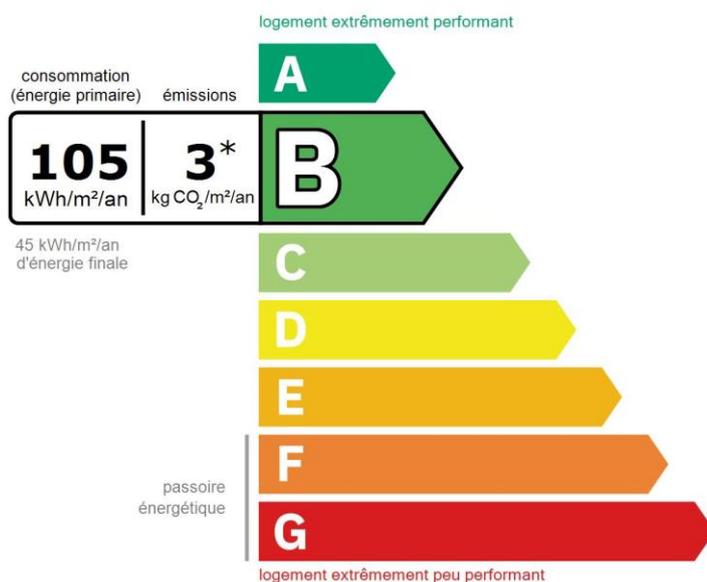


Adresse : **12 chemin Desparos**
65220 TOURNOUS DARRE

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : 1948 - 1974
Surface habitable : **138 m²**

Propriétaire : M. CARPENE Michel
Adresse : 12 chemin Desparos 65220 TOURNOUS DARRE

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂

A — 3 kg CO₂/m²/an

B
C
D
E
F
G

émissions de CO₂ très importantes

Ce logement émet 484 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2 508 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **900 €** et **1 280 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

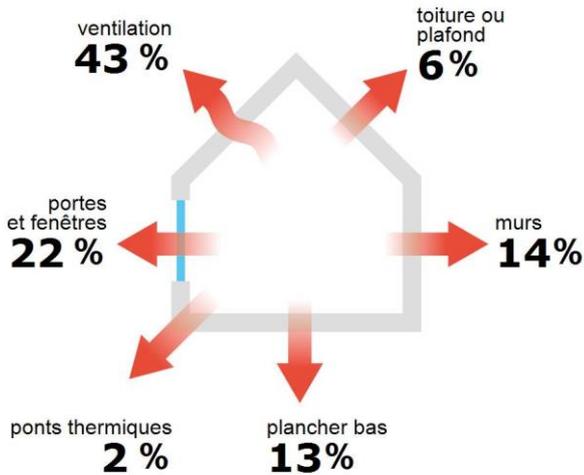
ROGER DIAG
1 Bis Chemin Barnabé
65190 BORDES
tel : 06 63 44 57 23

Diagnostiqueur : EGARNES Roger
Email : roger.diagnostic@gmail.com
N° de certification : C2020-SE04-034
Organisme de certification : WE.CERT



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

| Usage | | Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) | Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) | Répartition des dépenses |
|--|--------------|---|---|--|
|  chauffage | ⚡ Electrique | 12 001 (5 218 é.f.) | entre 760 € et 1 040 € |  83 % |
|  Eau chaude sanitaire | | | | 0 % |
|  refroidissement | ⚡ Electrique | 250 (109 é.f.) | entre 10 € et 30 € |  2 % |
|  éclairage | ⚡ Electrique | 626 (272 é.f.) | entre 30 € et 60 € |  4 % |
|  auxiliaires | ⚡ Electrique | 1 654 (719 é.f.) | entre 100 € et 150 € |  11 % |
| énergie totale pour les usages recensés : | | 14 532 kWh (6 318 kWh é.f.) | entre 900 € et 1 280 € par an | |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 127ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture **soit -253€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -66% sur votre facture **soit -37€ par an**

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 127ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

52ℓ consommés en moins par jour, c'est -NaN% sur votre facture **soit -0€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

| | description | isolation |
|---|---|-------------------|
|  Murs | Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses d'épaisseur 20 cm avec un doublage rapporté avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur un garage | bonne |
|  Plancher bas | Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (R=2m².K/W) | bonne |
|  Toiture/plafond | Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble très faiblement ventilé avec isolation extérieure (35 cm) | très bonne |
|  Portes et fenêtres | Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Porte(s) métal avec moins de 30% de double vitrage | moyenne |

Vue d'ensemble des équipements

| | description |
|---|---|
|  Chauffage | Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale (système individuel) PAC air/air installée entre 2008 et 2014 (système individuel) |
|  Eau chaude sanitaire | Néant |
|  Climatisation | Electrique - Pompe à chaleur air/air |
|  Ventilation | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 |
|  Pilotage | Sans système d'intermittence |

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

| | type d'entretien |
|--|--|
|  Eclairage | Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce. |
|  Isolation | Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans. |
|  Radiateur | Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. |
|  Refroidissement | Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers. |
|  Ventilation | Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement |

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 800 à 1200€

| Lot | Description | Performance recommandée |
|---|--|-------------------------|
|  Chauffage | Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau) | |

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 10500 à 15800€

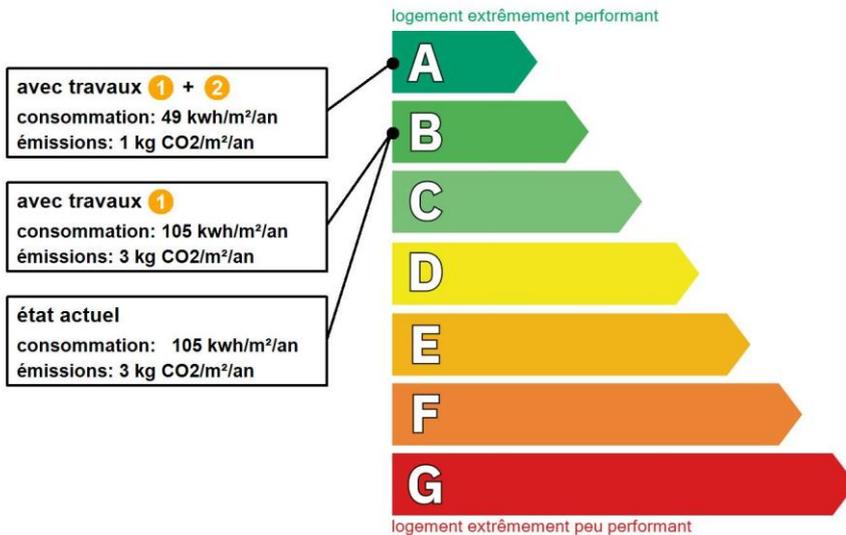
| Lot | Description | Performance recommandée |
|--|---|---|
|  Portes et fenêtres | Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme | Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m ² .K |
|  Chauffage | Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement). | SCOP = 4 |

Commentaires :

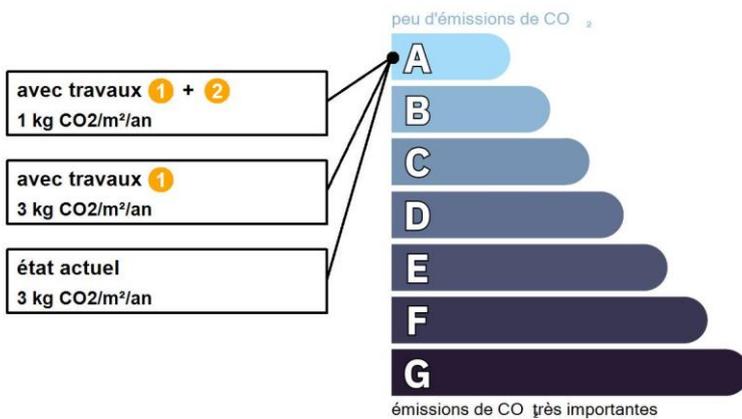
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **23/IMO/0170**

Néant

Date de visite du bien : **26/01/2023**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 320 - 458 - 459 - 461**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée |
|-------------------------------|--|---------------------|
| Département |  Observé / mesuré | 65 Hautes Pyrénées |
| Altitude |  Donnée en ligne | 255 m |
| Type de bien |  Observé / mesuré | Maison Individuelle |
| Année de construction |  Estimé | 1948 - 1974 |
| Surface habitable du logement |  Observé / mesuré | 138 m ² |
| Nombre de niveaux du logement |  Observé / mesuré | 1 |
| Hauteur moyenne sous plafond |  Observé / mesuré | 2,5 m |

Enveloppe

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée | |
|------------------------------------|-----------------------------------|--|--------------------------|
| Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest | Surface du mur |  Observé / mesuré | 99,07 m ² |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | l'extérieur |
| | Matériau mur |  Observé / mesuré | Mur en briques creuses |
| | Épaisseur mur |  Observé / mesuré | 20 cm |
| | Isolation |  Observé / mesuré | oui |
| | Épaisseur isolant |  Observé / mesuré | 10 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air |  Observé / mesuré | moins de 15mm ou inconnu |
| Mur 2 Nord | Surface du mur |  Observé / mesuré | 11,53 m ² |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | un garage |
| | Surface Aiu |  Observé / mesuré | 11,53 m ² |
| | Etat isolation des parois Aiu |  Observé / mesuré | isolé |
| | Surface Aue |  Observé / mesuré | 52.75 m ² |
| | Etat isolation des parois Aue |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Matériau mur |  Observé / mesuré | Mur en briques creuses |
| | Épaisseur mur |  Observé / mesuré | 20 cm |
| | Isolation |  Observé / mesuré | oui |
| | Épaisseur isolant |  Observé / mesuré | 10 cm |
| | Doublage rapporté avec lame d'air |  Observé / mesuré | moins de 15mm ou inconnu |

| | | | |
|-----------------------|--|--|-----------------------------------|
| Plancher | Surface de plancher bas |  Observé / mesuré | 138 m ² |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | un terre-plein |
| | Etat isolation des parois Aue |  Observé / mesuré | isolé |
| | Périmètre plancher bâtiment déperditif |  Observé / mesuré | 47.75 m |
| | Surface plancher bâtiment déperditif |  Observé / mesuré | 138 m ² |
| | Type de pb |  Observé / mesuré | Dalle béton |
| | Isolation: oui / non / inconnue |  Observé / mesuré | oui |
| | Résistance isolant |  Observé / mesuré | 2 m ² .K/W |
| Plafond | Surface de plancher haut |  Observé / mesuré | 138 m ² |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | un comble très faiblement ventilé |
| | Surface Aiu |  Observé / mesuré | 138 m ² |
| | Surface Aue |  Observé / mesuré | 190 m ² |
| | Etat isolation des parois Aue |  Observé / mesuré | non isolé |
| | Type de ph |  Observé / mesuré | Plafond en plaque de platre |
| | Isolation |  Observé / mesuré | oui |
| | Epaisseur isolant |  Observé / mesuré | 35 cm |
| Fenêtre 1 Sud | Surface de baies |  Observé / mesuré | 3,24 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Sud |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | PVC |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 2 Nord | Surface de baies |  Observé / mesuré | 1,62 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Nord |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | PVC |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 3 Nord | Surface de baies |  Observé / mesuré | 1,62 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Nord |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |

| | | | | |
|---------------------------------|--|--|--|-----------------------------|
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes | |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | PVC | |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage | |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm | |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non | |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton | |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur | |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm | |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Pas de protection solaire | |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche | |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain | |
| Fenêtre 4 Est | Surface de baies |  Observé / mesuré | 1,62 m ² | |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest | |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Est | |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical | |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres battantes | |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | PVC | |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage | |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm | |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non | |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton | |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur | |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm | |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium | |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche | |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain | |
| | Fenêtre 5 Ouest | Surface de baies |  Observé / mesuré | 3,15 m ² |
| | | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Ouest |
| | | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres coulissantes |
| Type menuiserie | |  Observé / mesuré | Métal avec rupteur de ponts thermiques | |
| Type de vitrage | |  Observé / mesuré | double vitrage | |
| Epaisseur lame air | |  Observé / mesuré | 16 mm | |
| Présence couche peu émissive | |  Observé / mesuré | non | |
| Gaz de remplissage | |  Observé / mesuré | Argon / Krypton | |
| Positionnement de la menuiserie | |  Observé / mesuré | au nu intérieur | |
| Largeur du dormant menuiserie | |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm | |
| Type volets | |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium | |
| Type de masques proches | |  Observé / mesuré | Absence de masque proche | |
| Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain | | |
| Fenêtre 6 Ouest | Surface de baies |  Observé / mesuré | 0,63 m ² | |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest | |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Ouest | |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical | |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres coulissantes | |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Métal avec rupteur de ponts thermiques | |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage | |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm | |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non | |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|---|
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Pas de protection solaire |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| | Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain |
| Fenêtre 7 Sud | Surface de baies |  Observé / mesuré | 1,26 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Sud |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Fenêtres coulissantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Métal avec rupteur de ponts thermiques |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain | |
| Porte-fenêtre Sud | Surface de baies |  Observé / mesuré | 5,16 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Orientation des baies |  Observé / mesuré | Sud |
| | Inclinaison vitrage |  Observé / mesuré | vertical |
| | Type ouverture |  Observé / mesuré | Portes-fenêtres coulissantes |
| | Type menuiserie |  Observé / mesuré | Métal avec rupteur de ponts thermiques |
| | Type de vitrage |  Observé / mesuré | double vitrage |
| | Epaisseur lame air |  Observé / mesuré | 16 mm |
| | Présence couche peu émissive |  Observé / mesuré | non |
| | Gaz de remplissage |  Observé / mesuré | Argon / Krypton |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type volets |  Observé / mesuré | Volets roulants aluminium |
| | Type de masques proches |  Observé / mesuré | Absence de masque proche |
| Type de masques lointains |  Observé / mesuré | Absence de masque lointain | |
| Porte | Surface de porte |  Observé / mesuré | 2 m ² |
| | Placement |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest |
| | Type de local adjacent |  Observé / mesuré | l'extérieur |
| | Nature de la menuiserie |  Observé / mesuré | Porte simple en métal |
| | Type de porte |  Observé / mesuré | Porte avec moins de 30% de double vitrage |
| | Présence de joints d'étanchéité |  Observé / mesuré | non |
| | Positionnement de la menuiserie |  Observé / mesuré | au nu intérieur |
| Pont Thermique 1 (négligé) | Largeur du dormant menuiserie |  Observé / mesuré | Lp: 5 cm |
| | Type PT |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plafond |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | ITI / ITE |
| Pont Thermique 2 | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 47,8 m |
| | Type PT |  Observé / mesuré | Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | ITI / ITI |
| | Longueur du PT | Observé / mesuré | 47,8 m |

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|--|-----------------------|
| Pont Thermique 3 (négligé) | Type PT |  Observé / mesuré | Mur 2 Nord / Plafond |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | ITI / ITE |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 4,6 m |
| Pont Thermique 4 | Type PT |  Observé / mesuré | Mur 2 Nord / Plancher |
| | Type isolation |  Observé / mesuré | ITI / ITI |
| | Longueur du PT |  Observé / mesuré | 4,6 m |

Systèmes

| Donnée d'entrée | Origine de la donnée | Valeur renseignée | |
|---|--|--|--|
| Ventilation | Type de ventilation |  Observé / mesuré | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 |
| | Année installation |  Observé / mesuré | 2010 |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré | Electrique |
| | Façades exposées |  Observé / mesuré | plusieurs |
| | Logement Traversant |  Observé / mesuré | oui |
| Chauffage 1 | Type d'installation de chauffage |  Observé / mesuré | Installation de chauffage simple |
| | Type générateur |  Observé / mesuré | Electrique - Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale |
| | Année installation générateur |  Observé / mesuré | 2010 |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré | Electrique |
| | Type émetteur |  Observé / mesuré | Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale |
| | Année installation émetteur |  Observé / mesuré | 2010 |
| | Type de chauffage |  Observé / mesuré | divisé |
| Chauffage 2 | Equipement intermittence |  Observé / mesuré | Sans système d'intermittence |
| | Type d'installation de chauffage |  Observé / mesuré | Installation de chauffage simple |
| | Surface chauffée |  Observé / mesuré | 60 m ² |
| | Type générateur |  Observé / mesuré | Electrique - PAC air/air installée entre 2008 et 2014 |
| | Année installation générateur |  Observé / mesuré | 2014 |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré | Electrique |
| | SCOP / COP |  Observé / mesuré | 4 |
| | Type émetteur |  Observé / mesuré | PAC air/air installée entre 2008 et 2014 |
| | Année installation émetteur |  Observé / mesuré | 2015 |
| Refroidissement | Surface chauffée par l'émetteur |  Observé / mesuré | 60 m ² |
| | Type de chauffage |  Observé / mesuré | central |
| | Equipement intermittence |  Observé / mesuré | Sans système d'intermittence |
| | Système |  Observé / mesuré | Electrique - Pompe à chaleur air/air |
| | Surface habitable refroidie |  Observé / mesuré | 60 m ² |
| | Année installation équipement |  Observé / mesuré | 2015 |
| | Energie utilisée |  Observé / mesuré | Electrique |
| Performance installation (saisie directe) |  Observé / mesuré | 3,5 | |

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : ROGER DIAG 1 Bis Chemin Barnabé 65190 BORDES

Tél. : 06 63 44 57 23 - N°SIREN : 445153422 - Compagnie d'assurance : PACIFICA n° 000010375126908

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

[2365E0282113C](#)





Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 23/IMO/0170
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 26/01/2023
Heure d'arrivée : 17 h 14
Temps passé sur site : 01 h 45

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-Pyrénées**
Adresse : **12 chemin Desparos**
Commune : **65220 TOURNOUS DARRE**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

.....
Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 320 - 458 - 459 - 461

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Présence de traitements antérieurs contre les termites**
 Présence de termites dans le bâtiment
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :
..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M. CARPENE Michel**
Adresse : **12 chemin Desparos 65220 TOURNOUS DARRE**
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**
Nom et prénom : **M. CARPENE Michel**
Adresse : **12 chemin Desparos**
65220 TOURNOUS DARRE

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **EGARNES Roger**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ROGER DIAG**
Adresse : **1 Bis Chemin Barnabé**
65190 BORDES
Numéro SIRET : **44515342200040**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **PACIFICA**
Numéro de police et date de validité : **000010375126908 - 08/08/2023**
Certification de compétence **C2020-SE04-034** délivrée par : **WE.CERT**, le **03/07/2020**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Entrée,
Bureau,
Salle à manger,
Cuisine,
Buanderie,
Couloir,
Salle d'eau,
Wc,
Dressing,
Chambre 3,**

**Placard,
Chambre 2,
Chambre 1,
Garage,
Cave,
Terrasse,
Local,
Abris de jardin,
Abris de jardin 2,
Abris Voiture**

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| Entrée | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Métal et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Bureau | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Salle à manger | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre 1 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte-Fenêtre - Métal et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre 2 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet 1 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet 2 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet 3 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Cuisine | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Buanderie | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Couloir | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| Salle d'eau | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et faïence | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Wc | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et faïence/Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Dressing | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 3 | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Placard | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 2 | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Chambre 1 | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - placoplâtre et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Garage | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - briques | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - tuiles | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet 1 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Volet 2 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Cave | Mur - parpaings | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Sol - Béton/Pierre | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Terrasse | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Local | Sol - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - enduit | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - lambris pvc | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plinthes - Carrelage | Absence d'indices d'infestation de termites |

| Bâtiments et parties de bâtiments visités (1) | Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2) | Résultats du diagnostic d'infestation (3) |
|---|---|---|
| | Porte-fenêtre 1 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte-fenêtre 2 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte-fenêtre 3 - Métal | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Abris de jardin | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre 1 - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre 2 - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Abris de jardin 2 | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Fenêtre - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Porte - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| Abris Voiture | Sol - Béton | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Mur - Bois et Peinture | Absence d'indices d'infestation de termites |
| | Plafond - panneaux fibro-ciment | Absence d'indices d'infestation de termites |

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Motif |
|--------------|--|-------|
| Néant | - | |

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

| Localisation | Liste des ouvrages, parties d'ouvrages | Observations et constatations diverses |
|--------------|--|--|
| Général | - | Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès |

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)**

Visite effectuée le **26/01/2023**.

Fait à **TOURNOUS DARRE**, le **26/01/2023**

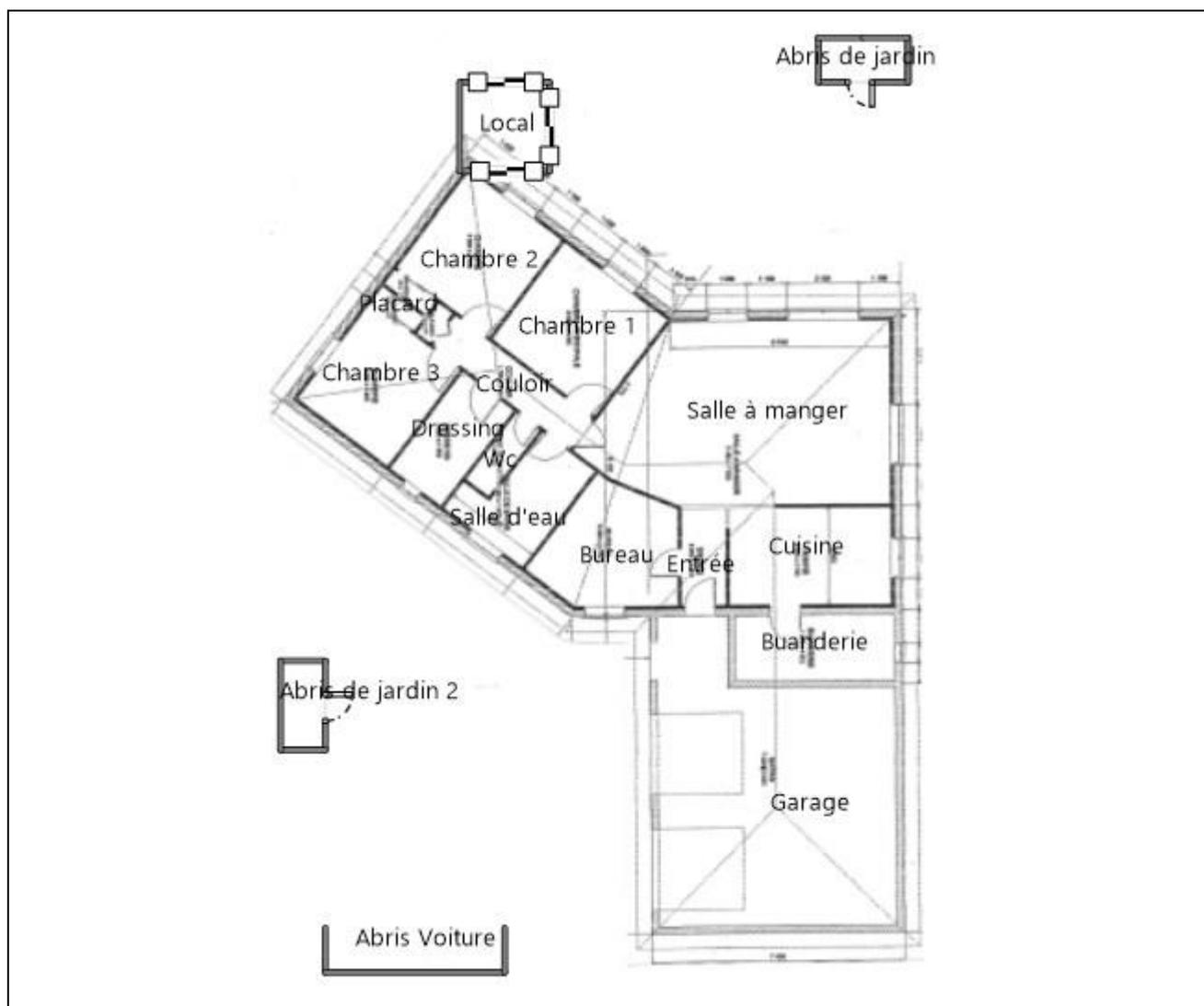
Par : **EGARNES Roger**



Signature du représentant :

| |
|--|
| |
|--|

Annexe – Croquis de repérage



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

CRCAM PYRENEES GASCOGNE
Société de Courtage d'Assurance
Assurances Agricoles et Professionnelles
252 Impasse du Rond-Point des Justes
32016 AUCH Cedex
Tél. 09 69 32 64 40

M. EGARNES ROGER
1B CHEMINE BARNABE
65190 BORDES

pg.cap@lefil.com
N° Contrat : 10375126908

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Pyrénées Gascogne, intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS, certifie que :

M. EGARNES ROGER

A souscrit par son intermédiaire auprès de Pacifica, entreprise régie par le code des assurances, le contrat d'assurance multirisque Professionnelle en référence, garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de son activité de diagnostiqueur immobilier.

Les garanties interviennent pour les diagnostics immobiliers, rendus obligatoires en application des dispositions légales et réglementaires en cas de vente ou de locations de locaux d'habitations.

L'assuré répond aux obligations de formation et de certification prévues par la réglementation.

Les garanties responsabilité civile professionnelle et exploitation sont acquises pour la réalisation de l'un ou de plusieurs des diagnostics suivants:

Diagnostic constat de risque d'exposition au plomb

Diagnostic état d'amiante avant-vente, avant et après travaux ou démolition,

Diagnostic relatif à la présence de termites et mères

Diagnostic risques et pollutions

Diagnostic gaz

Diagnostic électricité

Diagnostic de performance énergétique

Diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif ou collectif de logements du secteur privé

Métrage Loi Carrez ou Loi Boutin

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et est valable à compter de ce jour et jusqu'au 01/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à AUCH, le 08/08/2022

Pour PACIFICA



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE

Société coopérative à personnel et capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances
immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 022 509.

Siège social : 11 Boulevard du Président Kennedy BP 329 65003 TARBES - N° SIRET 776 983 546 RCS TARBES



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **EGARNES Roger**

Sous le numéro : **C2020-SE04-034**

| Domaine (S) concerné (S) | VALIDITE |
|--|--------------------------------|
| DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION) | X |
| DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION) | X |
| DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM) | X |

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél: 03 72 52 02 45 - mail: admin@qualit-compétences.com;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 71 20B N°SIRET 88851995600021



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 23/IMO/0170
Date du repérage : 26/01/2023
Heure d'arrivée : 17 h 14
Durée du repérage : 01 h 45

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Adresse : **12 chemin Desparos**
Commune : **65220 TOURNOUS DARRE**
Département : **Hautes-Pyrénées**
Référence cadastrale : **Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 320 - 458 - 459 - 461, identifiant fiscal : NC**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Année de construction : **2000/2010**
Année de l'installation : **2000/2010**
Distributeur d'électricité : **Engie**
Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **M. CARPENE Michel**
Adresse : **12 chemin Desparos**
65220 TOURNOUS DARRE
Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **M. CARPENE Michel**
Adresse : **12 chemin Desparos**
65220 TOURNOUS DARRE

3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **EGARNES Roger**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ROGER DIAG**
Adresse : **1 Bis Chemin Barnabé**
65190 BORDES
Numéro SIRET : **44515342200040**
Désignation de la compagnie d'assurance : **PACIFICA**
Numéro de police et date de validité : **000010375126908 - 08/08/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** le **03/07/2020** jusqu'au **02/07/2027**. (Certification de compétence **C2020-SE04-034**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

| Domaines | Informations complémentaires |
|--|--|
| IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité | L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA |
| | L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur |
| | L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm. |

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

| Domaines | Points de contrôle |
|---|--|
| 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre | Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection |
| 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire | Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire |
| | Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses |

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)**

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **26/01/2023**
Etat rédigé à **TOURNOUS DARRE**, le **26/01/2023**

Par : **EGARNES Roger**

Signature du représentant :

| |
|--|
| |
|--|

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

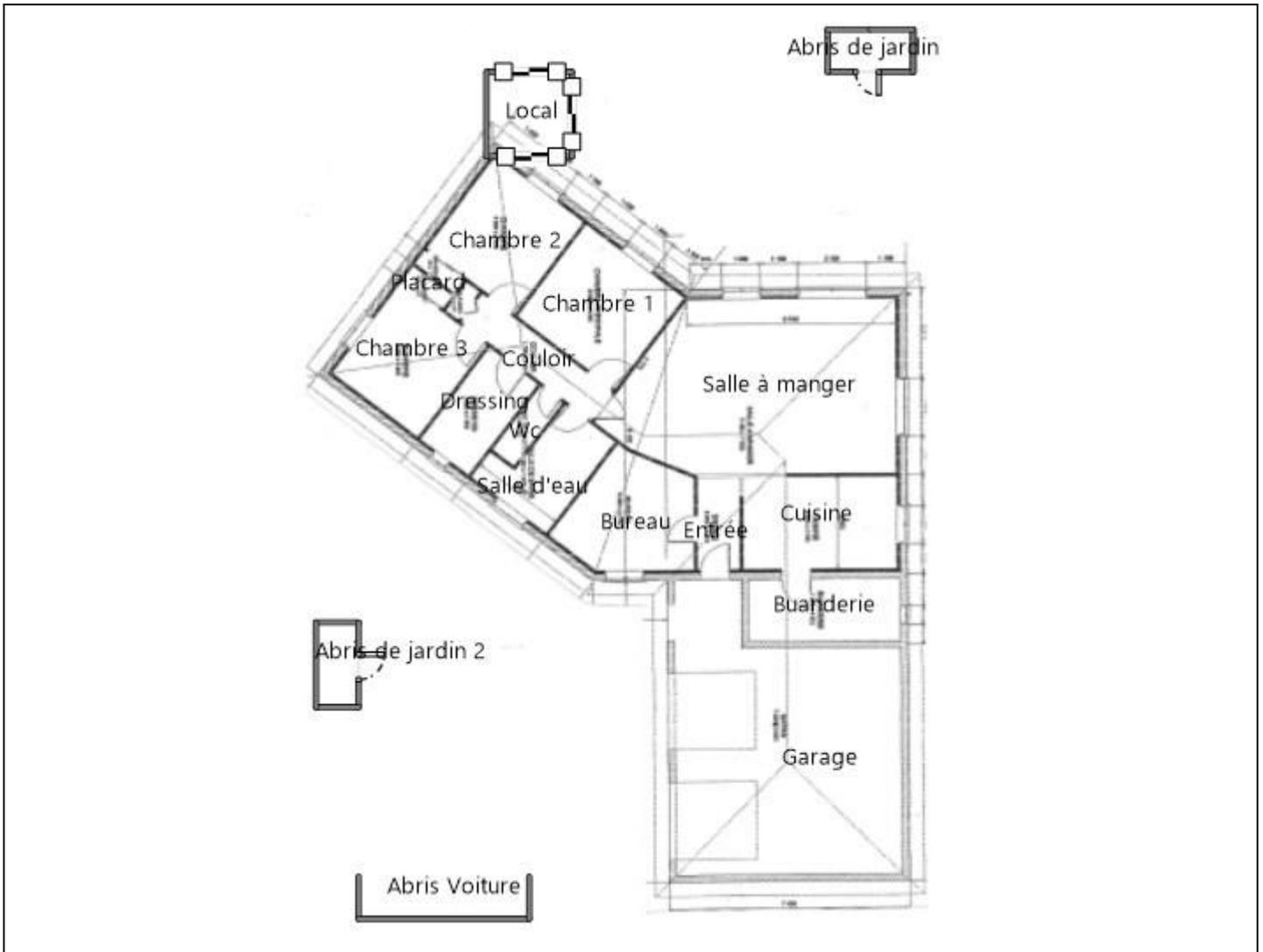
Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Croquis de repérage



Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **EGARNES Roger**

Sous le numéro : **C2020-SE04-034**

| Domaine (S) concerné (S) | VALIDITE |
|--|--------------------------------|
| DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION) | X |
| DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION) | X |
| DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE) | Du 15/09/2022 Au 02/07/2027 |
| DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM) | X |

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-compétences.com
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

12 CHEMIN DESPARROS 65220 TOURNOUS-DARRÉ

Adresse: 12 Chemin Desparros 65220
 TOURNOUS DARRE
Coordonnées GPS: 43.299532, 0.367903
Cadastre: A 320

Commune: TOURNOUS DARRE
Code Insee: 65448

Reference d'édition: 2105398
Date d'édition: 26/01/2023

Vendeur-Bailleur:
 Carpenne
Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Type | Exposition | Plan de prevention | |
|---|------------|--|------------------------|
| Informatif PEB | NON | Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit | |
| PPR Naturel SEISME | OUI | Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3 | |
| PPR Naturel RADON | OUI | Commune à potentiel radon de niveau 1 | |
| Informatif Sols Argileux | OUI | Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68) | |
| PPR Naturels Mouvement de terrain | OUI | Mouvement de terrain Sécheresse | Approuvé 20/06/2010 |
| | | Mouvement de terrain Tassements différentiels Sécheresse | Approuvé 20/06/2010 |
| PPR Naturels Inondation | NON | Inondation Baïse | Prescrit 19/07/2019 |
| | | Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Baïse | Prescrit 19/07/2019 |
| | | Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau Baïse | Prescrit 19/07/2019 |
| PPR Miniers | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers | |
| PPR Technologiques | NON | La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques | |

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/HKXRF>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 65-2017-03-17-006

du 17/03/2017

Mis à jour le mai 2017

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

12 Chemin Desparros

65220

TOURNOUS DARRE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date 20/06/2010

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)

Oui Non

Si oui, exposition à l'horizon des:

30 ans 100 ans

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui Non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:

Oui Non

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau:

zone D

zone C

zone B

zone A

faible

modérée

forte

très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui Non

vendeur / bailleur

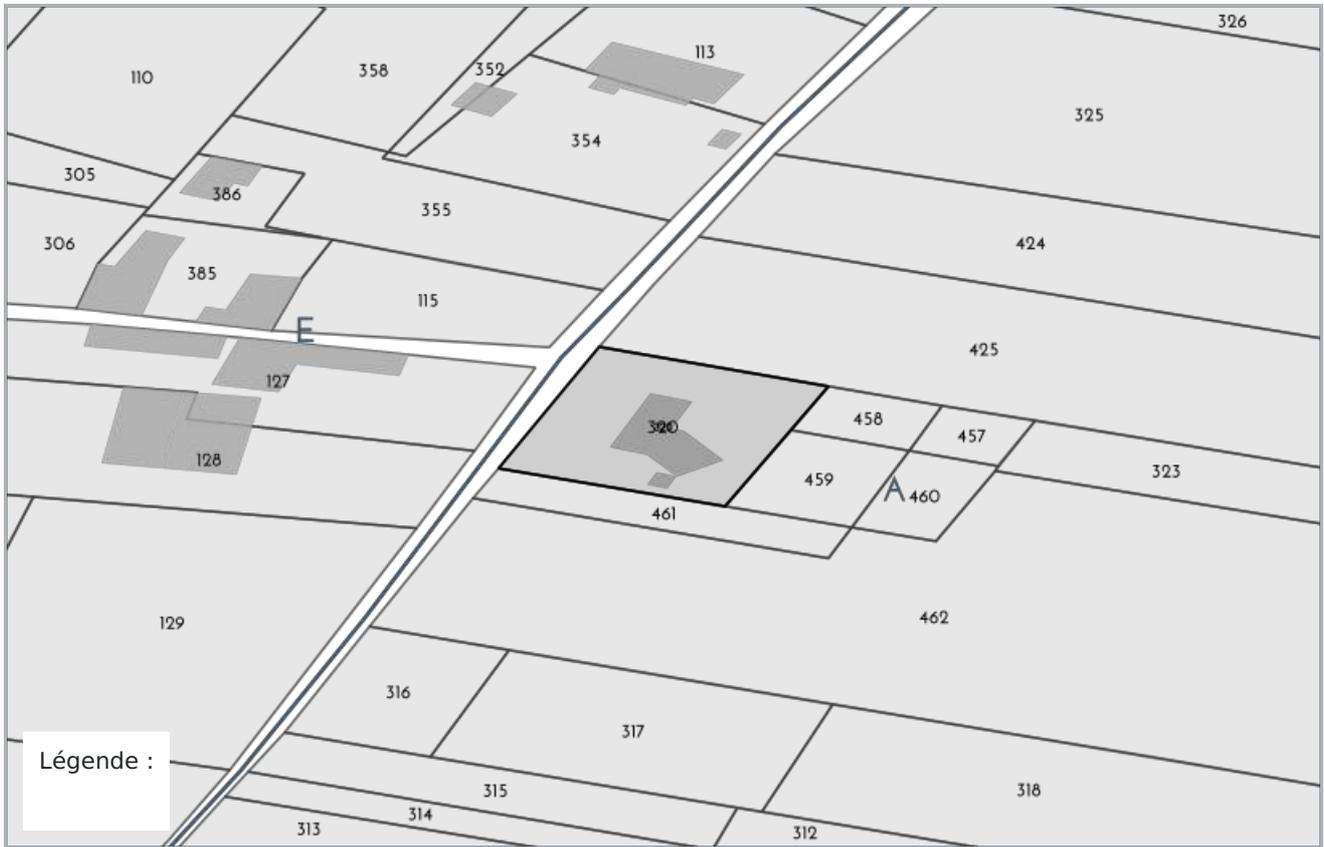
date / lieu

acquéreur / locataire

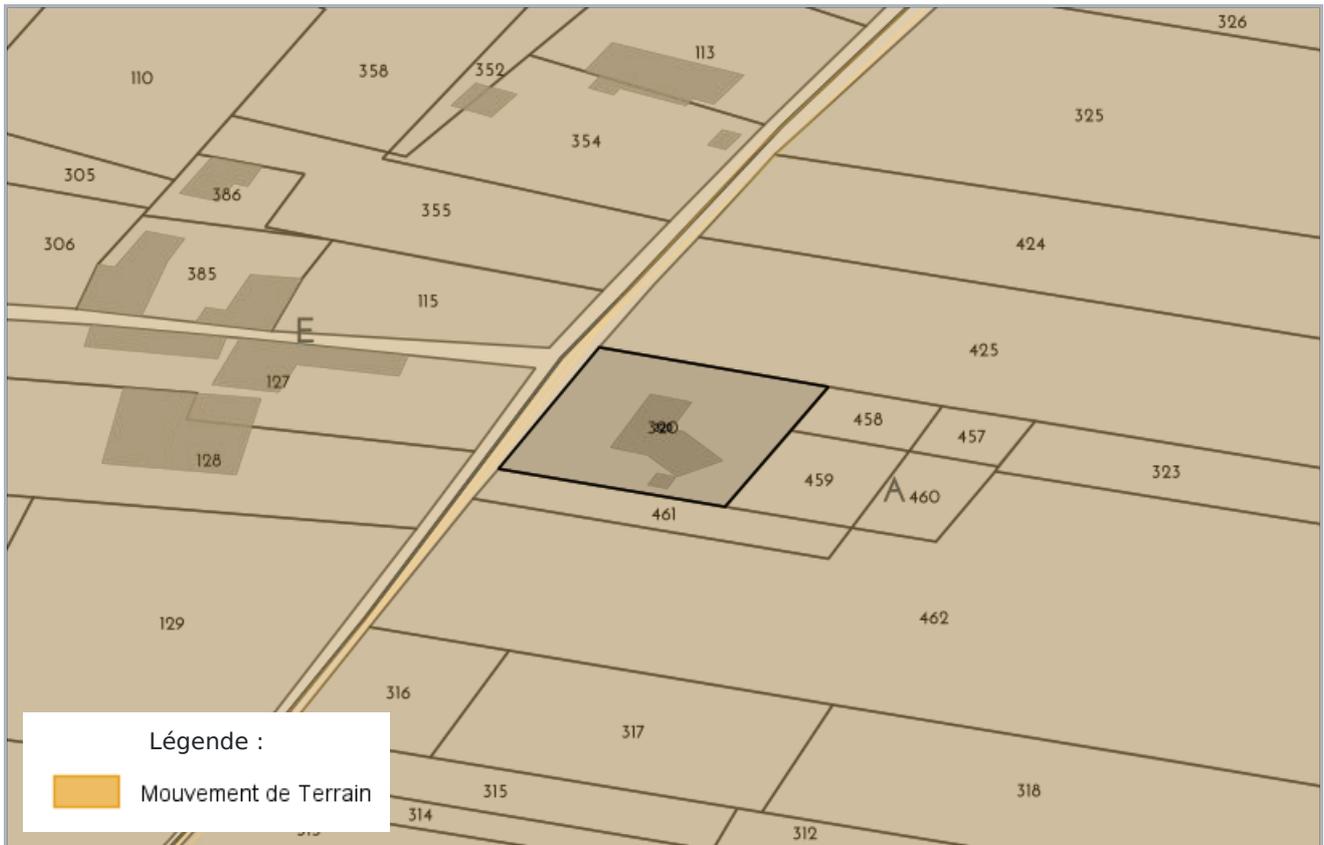
Carpene

26/01/2023 / TOURNOUS DARRE

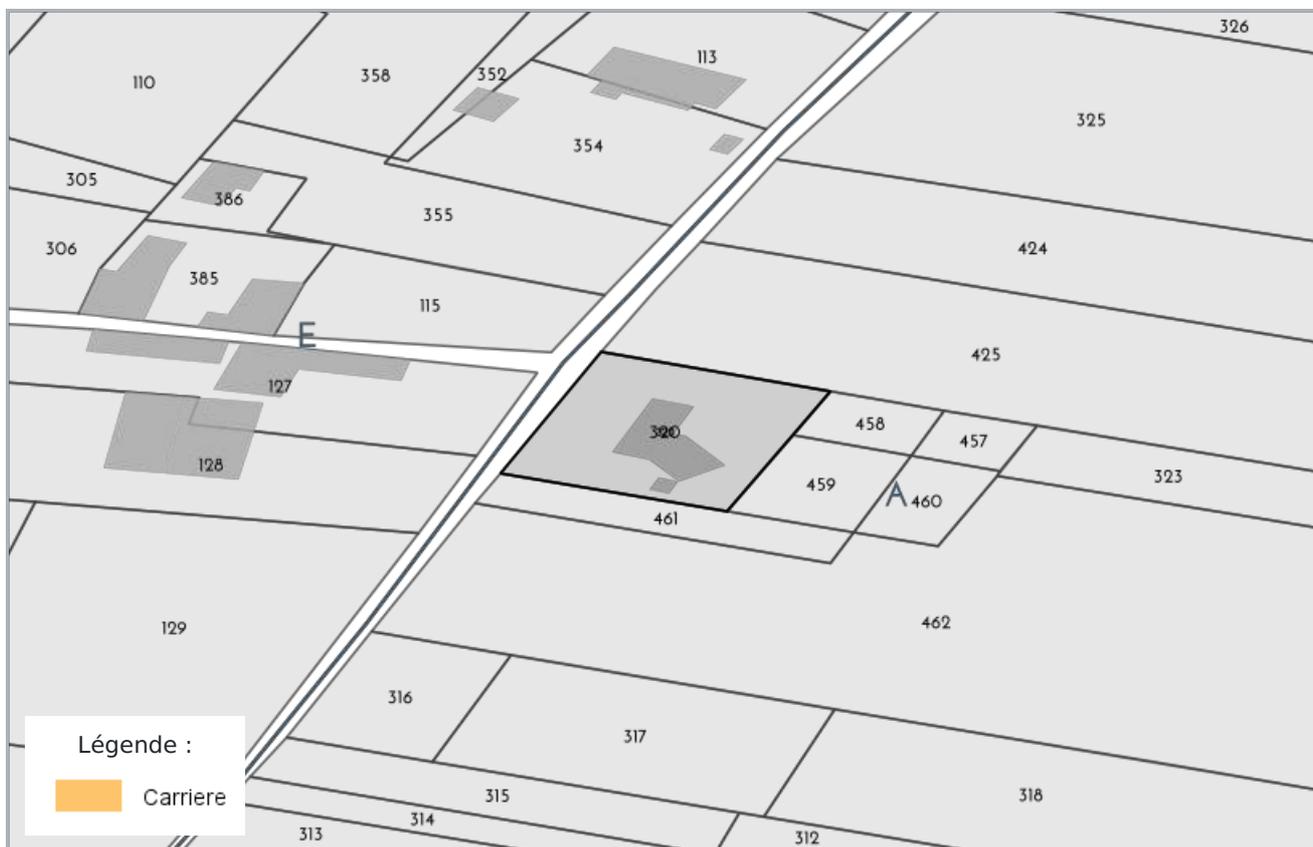
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



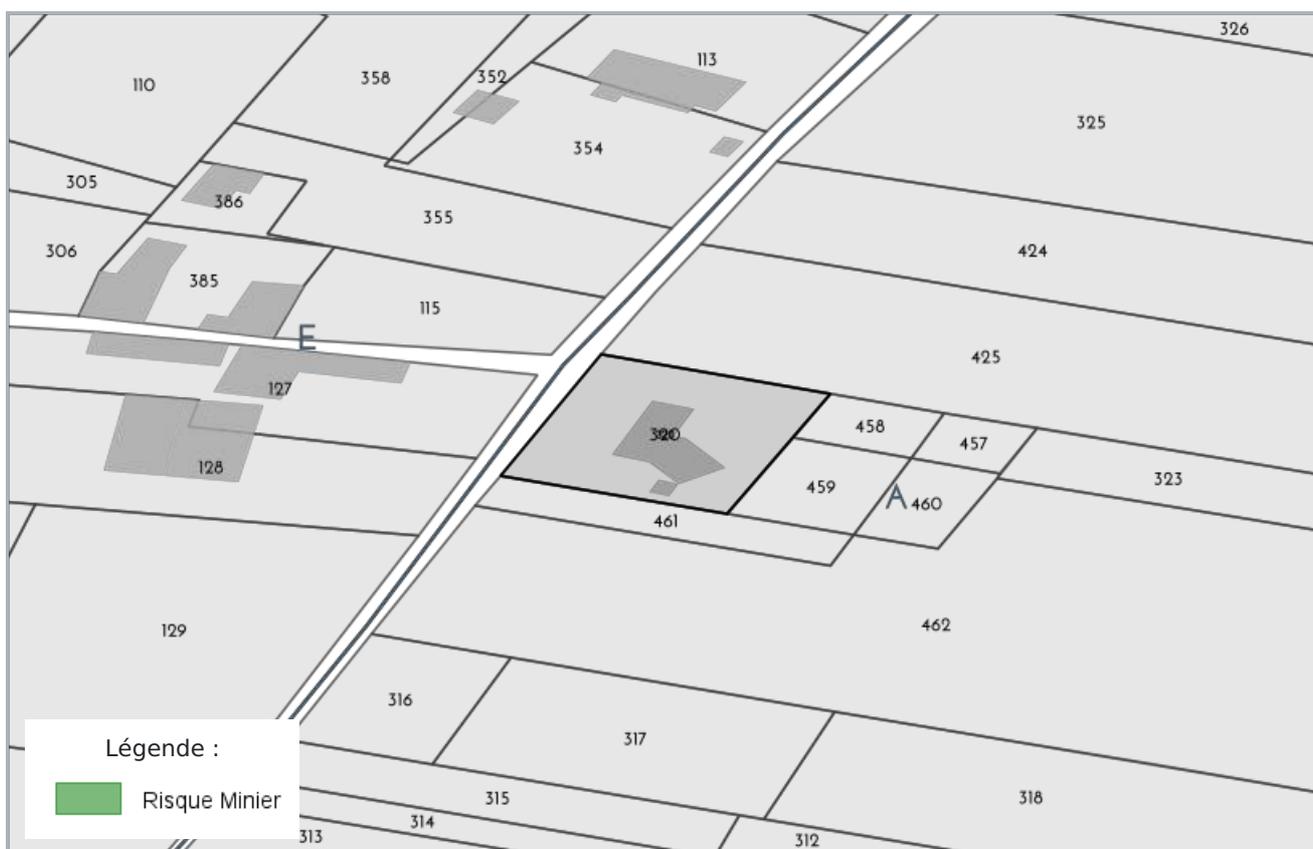
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



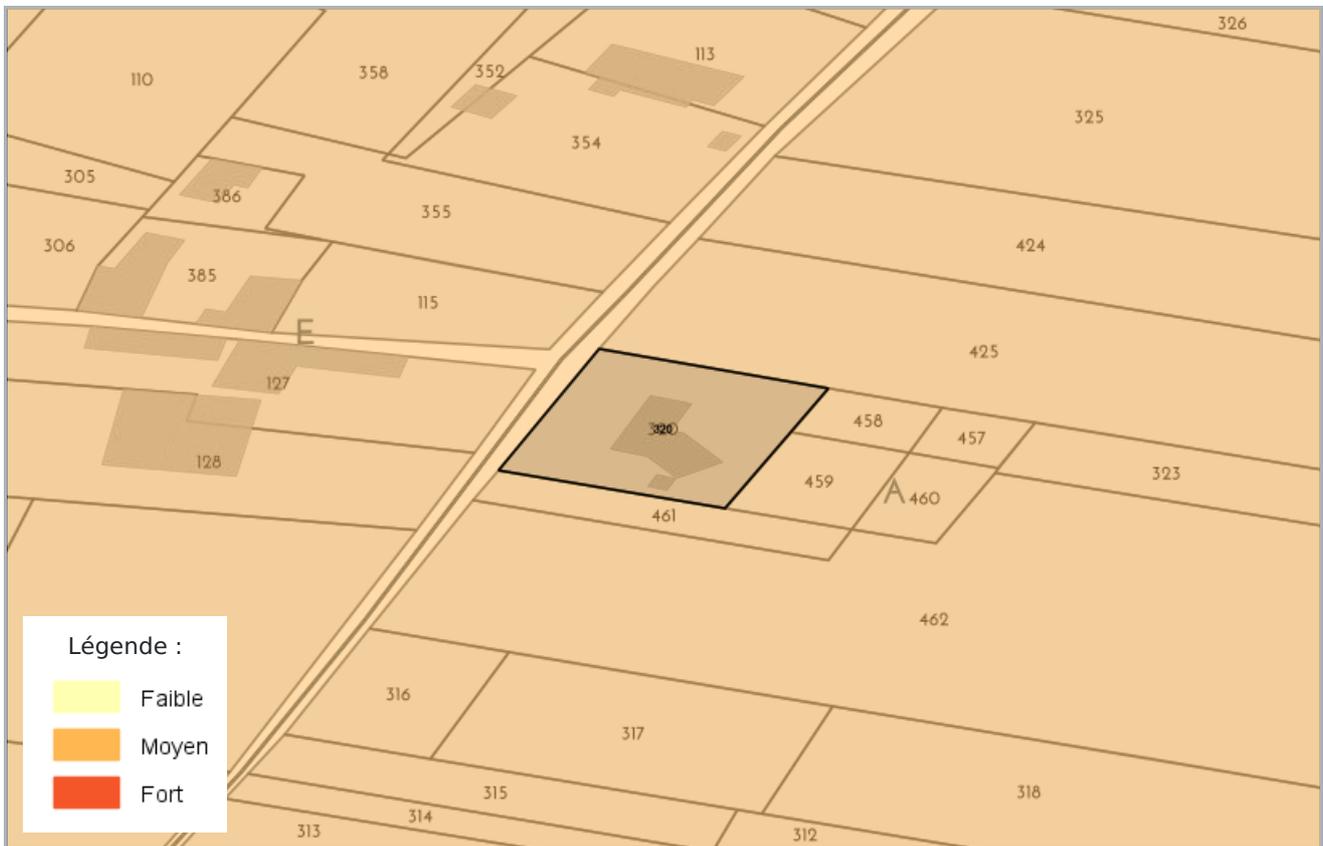
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



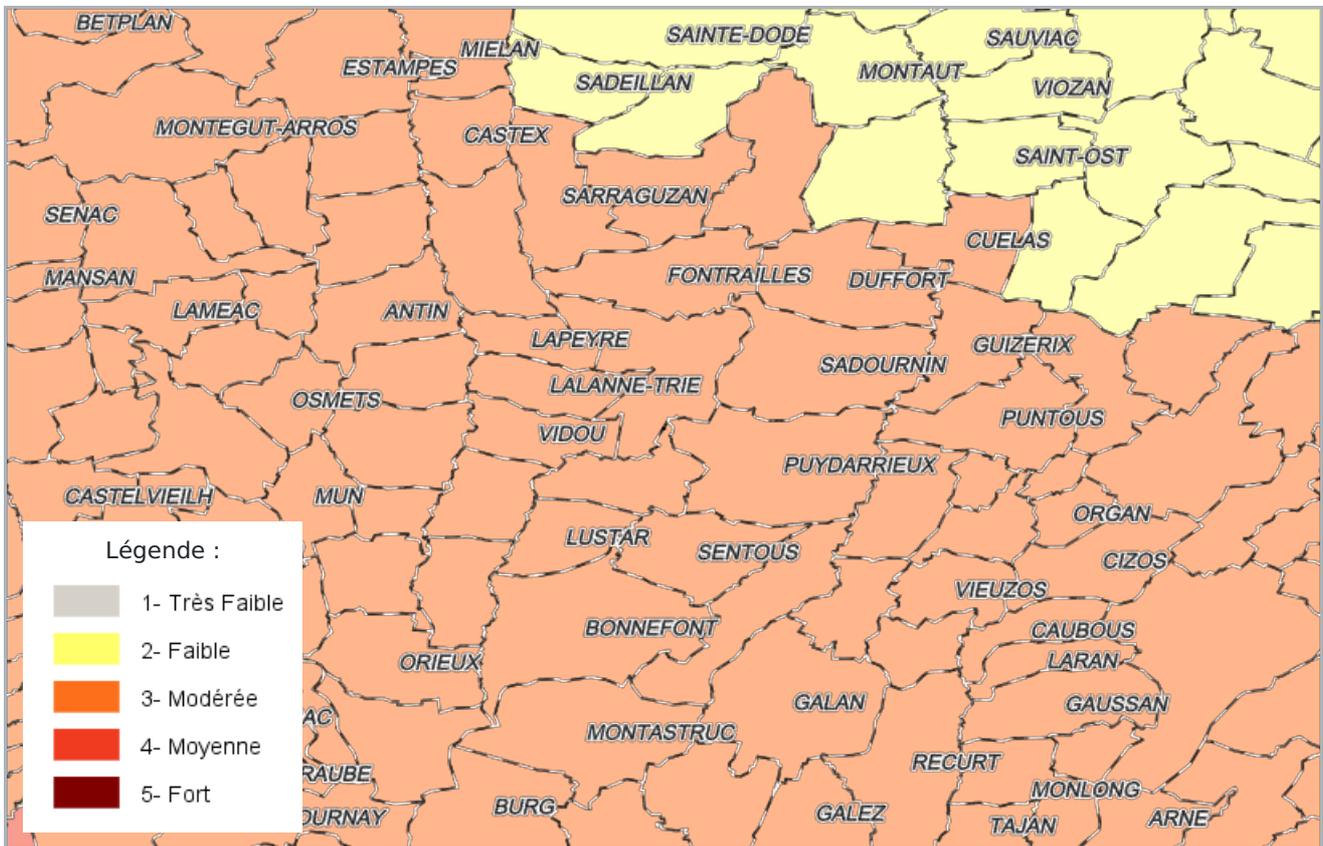
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



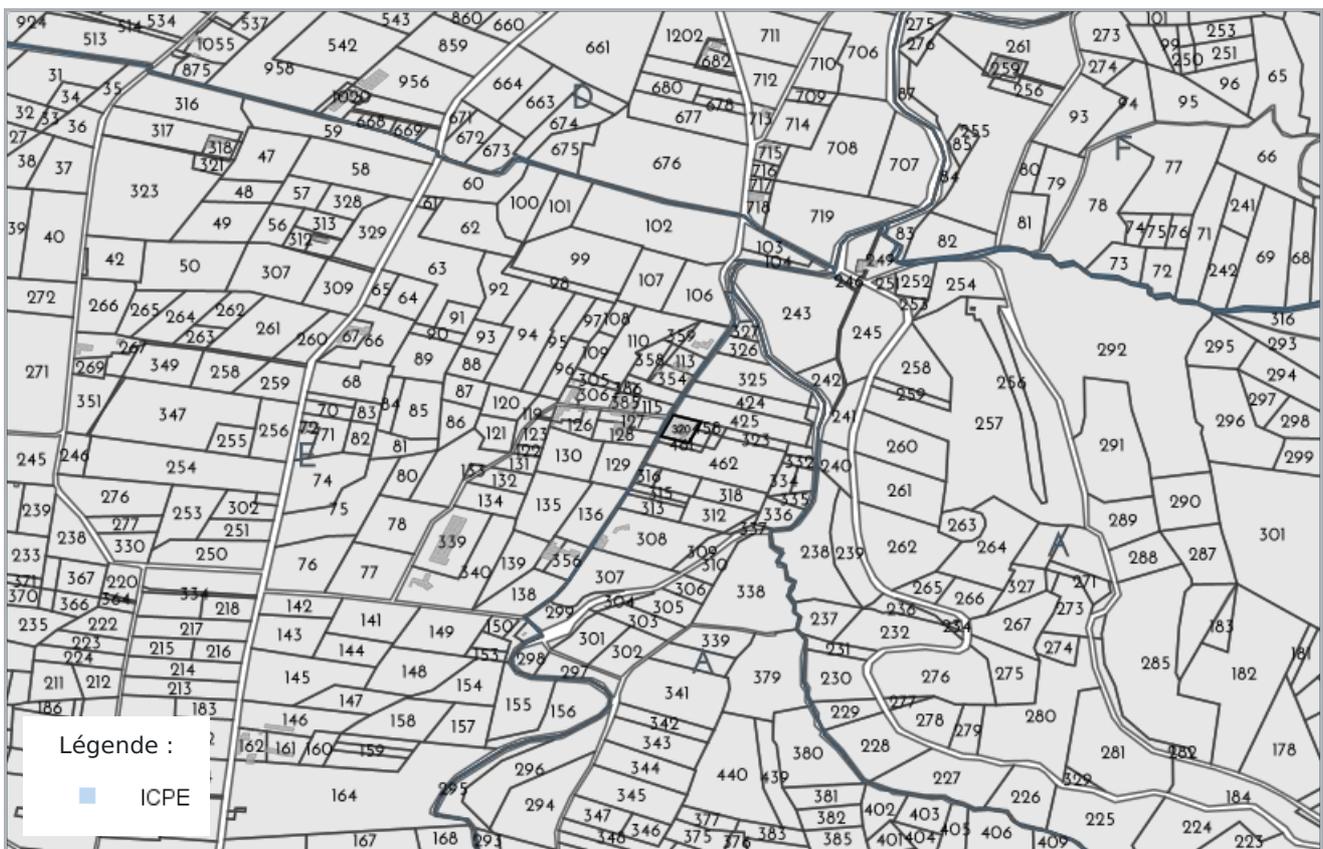
RADON



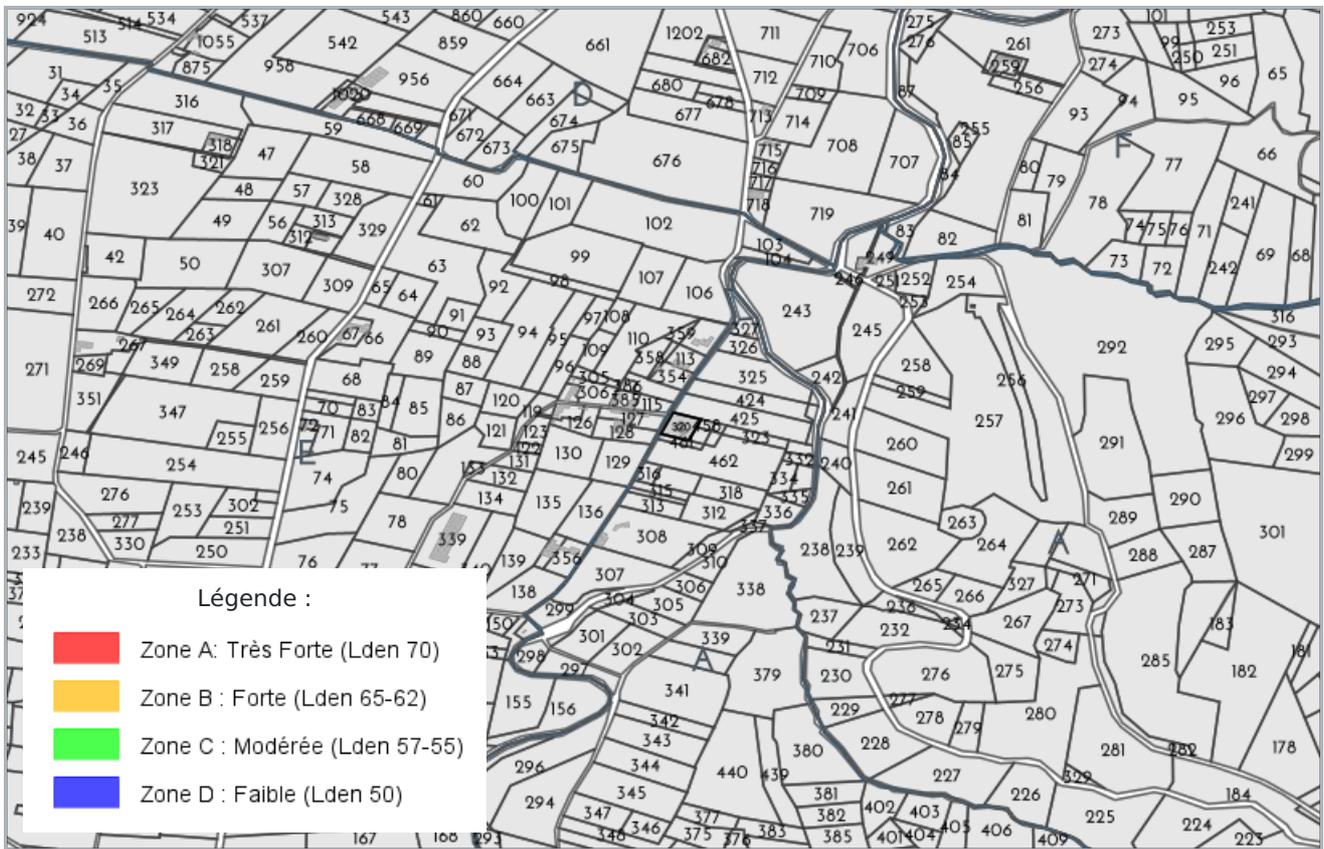
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

quart Manaoussères 65220 TRIE SUR BAISE

247 mètres

GOUZENNE HENRI

Non Seveso

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0056500398>



Préfecture : Hautes-Pyrénées
Commune : TOURNOUS DARRE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

12 Chemin Desparros
65220 TOURNOUS DARRE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

| Catastrophe naturelle | Début | Fin | Arrêté | Jo du | Indemnisation | |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------------------------|------------------------------|
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1993 | 27/12/1993 | 08/09/1994 | 25/09/1994 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Sécheresse | 01/05/1989 | 31/03/1990 | 27/12/2000 | 29/12/2000 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 24/01/2009 | 27/01/2009 | 28/01/2009 | 29/01/2009 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Tempête | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 18/11/1982 | 19/11/1982 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Inondations et/ou Coulées de Boue | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

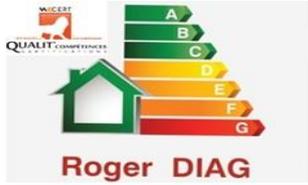
Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/IMO/0170** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 12 chemin Desparos 65220 TOURNOUS DARRE.

Je soussigné, **Roger Egarnes**, technicien diagnostiqueur pour la société **ROGER DIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

| Prestations | Nom du diagnostiqueur | Entreprise de certification | N° Certification | Echéance certif |
|------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------|--|
| Amiante | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| DPE sans mention | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| Gaz | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| Electricité | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| Loi Carrez | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| Plomb | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |
| Termites | EGARNES Roger | WE.CERT | C2020-SE04-034 | 02/07/2027 (Date d'obtention : 03/07/2020) |

- Avoir souscrit à une assurance (PACIFICA n° 000010375126908 valable jusqu'au 08/08/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **TOURNOUS DARRE**, le **26/01/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »